CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

2026-07-27
DÉCISION DU CONSEIL

MOTION RELATIVE À LA DEMANDE DE RENFORCEMENT URGENT DES MOYENS AÉRIENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

VU la stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt, fondée notamment sur une attaque rapide, massive, coordonnée et continue des incendies ;

VU les missions de l'État en matière de sécurité civile et de protection des populations ;

VU les incendies de forêt d'une intensité exceptionnelle actuellement à l'œuvre en Haute-Corse, sur la commune d'Albertacce (350 Ha) et cette de Corti (180 Ha), dans des secteurs particulièrement escarpés, difficilement accessibles et exposés à des conditions météorologiques extrêmement défavorables ;

VU le communiqué de Monsieur Hyacinthe VANNI, Président du Conseil d'administration du SIS 2B et Vice-président de l'Assemblée de Corse, en date du 20 juillet 2026, appelant au renforcement urgent et durable des moyens aériens de lutte contre les incendies en Corse ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire du 20 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT la configuration géographique de la Corse, son insularité et l'évolution du risque incendie sous l'effet notamment du changement climatique ;

CONSIDÉRANT comme étant indispensable la disponibilité immédiate de moyens aériens adaptés et suffisamment dimensionnés ;

CONSIDÉRANT que les moyens aériens actuellement disponibles ne permettent pas toujours d'assurer la continuité opérationnelle nécessaire à une lutte efficace contre les incendies, favorisant ainsi les reprises de feu et accroissant les risques pour les personnels intervenants et les populations ;

CONSIDÉRANT l'engagement exemplaire des sapeurs-pompiers des SIS de Corse, des services d'incendie et de secours venus en renfort, des personnels de la sécurité civile, des pilotes, des collectivités, des forestiers sapeurs, des forces de sécurité et de l'ensemble des acteurs mobilisés pour protéger les populations, les biens et l'environnement ;

EXPRIME sa solidarité avec les populations et les territoires touchés par les incendies et rend hommage à l'engagement exceptionnel de l'ensemble des personnels mobilisés dans la lutte contre les feux ;

DEMANDE le renforcement urgent et de manière durable des moyens aériens de lutte contre les incendies affectés à la Corse ;

MANDATE le Président et l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour faire valoir cette demande auprès des représentants du Gouvernement et des services de l'État.